



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE LA LANDE-EN-SON

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Beauvais II

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022**

### PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt deux le 30 septembre 2022 à 19 heures, les conseillers municipaux se sont réunis dans la salle de conseil sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2022 par Monsieur Christophe DUQUENOY, Maire.

**Etaient Présents** : MM C. DUQUENOY – T. JOUVE – Mmes C. BREANT – M. CHEVALIER  
Mmes J. BOULNOIS – L. COTY – A. LAGASSE – I. LAMETA – D. LELOUP – A. VAUTARD  
MM J.L HENNOCQUE – R. PEREZ – M.PIGEOLET – F.M RAOULT

**Absente Excusée** : Mme A. HORNOY (pouvoir à R. PEREZ)

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle LAMETA

Formant la majorité des membres en exercice.

En présence de Mme Corinne TACK, secrétaire de mairie, chargée d'assister la secrétaire de séance pour la prise de notes.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une nouvelle réglementation concernant les actes administratifs issus des réunions du conseil est applicable depuis le 01 juillet 2022.

Le compte-rendu est supprimé.

Un procès-verbal (PV) de séance doit être rédigé et arrêté lors du commencement de la séance suivante par le Conseil Municipal. Une fois arrêté, il sera signé par le Maire et le secrétaire de séance. Le PV sera publié (affichage dans le panneau d'affichage de la mairie et sur le site internet de la mairie) dans la semaine qui suit la séance de son adoption.

### **1. DELIBERATION POUR LE RENOUELEMENT DE L'USEP 2022-2023**

La commune de LALANDE EN SON, après en avoir délibéré en conseil municipal réuni le 30 Septembre 2022, a décidé de renouveler l'adhésion à l'Ecole du Sport et de la Citoyenneté USEP

mise en œuvre par l'association USEP Pays de Bray-Epte, déclarée en préfecture de l'Oise le 29 décembre 1998 sous le n° W 601000826, pour la période allant de septembre 2022 à juillet 2023.

L'animation sportive USEP concerne tous les enfants scolarisés dans le regroupement en maternelle et primaire.

Les enfants, de la maternelle au CM2, licenciés à L'USEP, peuvent participer aux activités sportives proposées par l'USEP dans toutes les communes adhérentes (Saint Pierre es Champs, Neufmarché, Saint Germer de Fly, La Lande en Son, Puiseux en Bray, Le Vauroux, La Landelle), et animées par une animatrice brevetée titulaire du BPJEPS. (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)

Le planning des activités est élaboré en concertation avec les enseignements des écoles concernés.

La commune s'engage à payer la somme de 360 € (trois cent soixante euros) pour chacun des 5 cycles de 7 semaines, soit 1800 € pour l'année scolaire 2022 / 2023, (mille huit cent euros) (tarif révisable en juillet de chaque année).

A Lalande en Son, les cours ont lieu le lundi soir, de 16h45 à 17h45.

## **2. DELIBERATION POUR ARRETE CONTRE LE DEMARCHAGE A DOMICILE**

Devant la recrudescence du démarchage commercial sur notre commune, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de prendre un arrêté afin de régler cette démarche.

Toute société qui démarché à domicile sur le territoire de Lalande en Son devra s'identifier auprès de la mairie avant de commencer sa prospection.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et autorise Monsieur le Maire à prendre cet arrêté.

## **3. DELIBERATION : CHEQUES CADEAUX DE FIN D'ANNEE**

La Commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit prendre une délibération décidant de l'octroi des cadeaux aux agents. Ces cadeaux se feront sous forme de chèques cadeaux distribués en fonction des différents événements à caractère social.

Le montant pour les fêtes de fin d'année 2022 attribué pour l'ensemble du personnel sous forme de chèques cadeaux n'excèdera pas 1.200 €.

L'achat de ces chèques cadeaux se fera auprès de la société SODEXO.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à remettre au personnel communal des chèques cadeaux acquis auprès de la société Sodexo et à prévoir cette somme au budget.

## **4. DELIBERATION D'ACHAT DE CARTES CADEAUX DECATHLON POUR RECOMPENSER LES BACHELIERS AVEC MENTION**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal l'idée de récompenser les bacheliers avec mention pour l'année 2022 en leur offrant un bon d'achat Décathlon de 50 €. Ces bacheliers 2022 avec mention sont en cours de recensement.

Cette remise de récompense aura lieu le jour du 11 Novembre 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à effectuer cet achat auprès de DECATHLON.

## **5. TRAVAUX 2023**

Monsieur le Maire relate des sujets qui ont été abordés lors de la réunion travaux du 26 Septembre 2022.

### **\* Eglise**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de l'église. La restauration des vitraux a été finie au début de l'été, des travaux de maçonnerie ont été effectués début septembre par la société Godin David et actuellement le menuisier pose les panneaux en bois dans le chœur de l'église.

Des travaux de toiture ont été réalisés en 2019 sans changer les tuiles ; certaines tuiles s'effritent et doivent être remplacées. Un nouveau devis sera réalisé pour le clocher de l'église.

### **\* Eclairage Public**

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de l'éclairage public dans la commune.

La 2<sup>ème</sup> tranche des travaux est prévue en 2023 avec des rajouts de points lumineux dans la zone artisanale, l'habitation 1 fond du Fil et sur le chemin de la sente des Jardins.

### **\* Ecole Primaire**

Monsieur le Maire présente un devis de la société Closéo pour des travaux de clôture dans la cour de l'école primaire, pour changer celle existante devenue dangereuse, par une clôture en panneaux rigides et soubassement et un portail afin d'avoir accès au terrain derrière la cour pour un montant de 5.646,00 € H.T soit 6.775,20 € TTC.

\* **Salle des Fêtes**

Depuis un certain temps, les toilettes de la salle des fêtes ne fonctionnaient pas très bien. Ils ont été complètement bouchés lors d'une location. Devant l'urgence de la situation et suite aux conseils du plombier les Etablissements Gérard ANNE, la commune a fait intervenir un professionnel du débouchage des toilettes qui est venu avec une caméra. Un gros bouchon s'était formé dans un coude suite à la condamnation des toilettes publiques. Les Etablissements Gérard ANNE sont venus un mercredi avec leur matériel ; ils ont trouvé l'endroit qui était bouché et ont créé un nouveau regard d'accès. Depuis tout est revenu à la normale.

\* **Logement de la Ravine**

Le plombier les Etablissements Gérard ANNE a dû intervenir en urgence dans le logement 1 rue de la Ravine suite à une grosse fuite sous la baignoire qui date. Une partie du plafond s'est écroulé dans le bâtiment communal du dessous. Des travaux de changement de tuyauterie, baignoire, robinetterie ont été réalisés en urgence.

## **6. AFFAIRES DIVERSES**

\* **Ecoles**

Suite à la réunion des parents d'école, Madame la Présidente du SIRS fait une récapitulation du nombre d'enfants scolarisés à la prochaine rentrée : 61 enfants sont actuellement inscrits.

Cette année la kermesse sera organisée par les parents d'élèves.

\* **Commission Fleurissement**

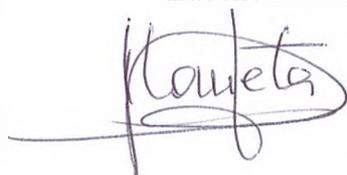
Monsieur le Maire fait part du passage de la commission fleurissement de la Région Hauts de France le Jeudi 8 Septembre 2022. Monsieur le Maire ainsi que les personnes qui l'ont accompagné, Mmes Chevalier, Boulnois et Monsieur Jacques Lefrançois constatent que les critères exigés par la commission fleurissement de la Région Hauts de France sont contraignants et difficiles à mettre en place dans nos petites communes.

\* **Récompense des bénévoles**

Le Maire et les Adjoints ont décidé de récompenser les bénévoles qui ont œuvré au mois d'Août en les invitant au repas du 11 Novembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20H30.

La Secrétaire  
Isabelle LAMETA



Le Maire  
Christophe DUQUENOY

